

Document unique

Valant règlement de la consultation, candidature, acte d'engagement et CCP

Marché à Procédure Adaptée

en application des Article L2120-1, L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique (Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 – art.)

Objet du marché

Fournitures de services d'assistance et de maintenance informatique – CCAG TIC

Code CPV principal : 50312000 et 50312310

Pouvoir adjudicateur et représentant du PA

E.N.S.A.D. de Limoges
Françoise Seince, directrice
19 avenue Martin Luther King
87000 Limoges

Titulaire

ENTREPRISE

NOM, prénom, qualité du signataire

Numéro EJ (engagement juridique) de 10 caractères :

Table des matières

1. Préambule.....	4
2. Objet du marché	5
a. Objet du marché	5
b. Liste des lots.....	5
3. Règlement de la consultation	6
a. Documents à fournir par le candidat	6
b. Réception des plis	6
c. Critères de sélection	7
d. Durée de validité des offres	7
e. Négociation	7
4. Identification du pouvoir adjudicateur	9
5. Identification de l'entreprise	10
a. Si groupement d'entreprises	11
b. Le candidat soumissionne pour	12
6. Clauses administratives.....	13
a. Procédure du marché.....	13
b. Durée.....	13
c. Lieu d'exécution.....	14
d. Prix	14
e. Forme des prix	14
f. Avances	15
g. Pénalités.....	15
h. Assurances	15
i. Résiliation.....	15
j. Règlement des litiges	16
k. Règlement des prestations	16
l. Délai de paiement.....	16
7. Clauses techniques et financières.....	17
a. Bâtiments concernés.....	17
b. Calendrier prévisionnel	17

c.	Etat et visite des lieux	18
d.	Mode opératoire d'exécution des prestations	18
e.	Evacuation des déchets.....	18
f.	Organisation de la prestation	18
g.	Protection des ouvrages	19
h.	Hygiène – Sécurité – Normes sanitaires	19
i.	Documents d'exécution	19
j.	Echafaudage – Matériel de levage.....	19
k.	Dispositions spécifiques.....	20
i.	Etablissement de l'offre	20
ii.	Limite des prestations.....	20
l.	désignation des prestations	21
i.	Prestations attendues.....	21
ii.	Périmètre technique	21
iii.	Description des prestations	21
iv.	Modalités d'intervention	22
v.	Exclusions.....	22
vi.	Livrables	22
m.	Conditions d'intervention et disponibilité du service.....	23
n.	Offre tarifaire – cadre de réponse	24
8.	Attestation sur l'honneur du candidat.....	25
9.	Signature du marché par l'entreprise	26
10.	Décision du pouvoir adjudicateur	27
11.	Notification du marché au titulaire.....	28
12.	Formulaire du candidat établi à l'étranger	29
13.	Documents et attestations à remettre tous les 6 mois par le titulaire établi à l'étranger	31
14.	Certificat de visite obligatoire	32
15.	Liste des modifications.....	33

1. Préambule

TPE, PME, structures issues de l'ESS, de l'IAE, du handicap, ce marché est adapté pour vous permettre de répondre sur la base du seul numéro SIRET. Il fait partie du dispositif « marché public simplifié » (MPS) dans le cadre du programme national « Dites-le-nous une fois ». Ce dispositif sécurisé permet de :

- Répondre SANS signature électronique,
- Compléter le formulaire en ligne de candidature MPS,
- Joindre votre offre technique et commerciale et les compléments éventuels de capacités professionnelles et techniques.

L'utilisation du formulaire « MPS » est fortement préconisée, mais le candidat peut répondre par tout autre moyen. Ce formulaire prérempli grâce au numéro SIRET, (un seul formulaire pour plusieurs lots), lui permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva intra-communautaire, adresse) ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, info greffe..) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises, que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Le candidat peut choisir de signer son offre (présent document unique) dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS**, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et signera uniquement le document unique

ATTENTION, seuls font foi les documents originaux du DCE détenus par l'administration.

Envoi d'une réponse électronique hors formulaire « MPS » : ce mode de réponse est obligatoire pour les candidats qui se présentent en groupements d'entreprises, avec un sous-traitant, ou pour un candidat étranger. Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Quel que soit le nombre de lots, l'information ne doit être fournie qu'une seule fois.

Le document unique et son (ses) annexe(s) sont consultables sur « PLACE » : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> .aucune transmission par tout autre moyen ne sera effectuée par le pouvoir adjudicateur. **Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.**



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87036 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Objet du marché

a. Objet du marché

Fournitures de services d'assistance et de maintenance informatique.

b. Liste des lots

Marché non alloti.

3. Règlement de la consultation

N.B. : les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au document unique (au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres). La date de remise des offres pourra alors être prorogée.

a. Documents à fournir par le candidat

- Le présent document signé avec son annexe financière complétée.
- Un mémoire technique présentant notamment :
 - La description générale de l'entreprise
 - L'organisation de l'équipe dédiée à la prestation
 - Le profil des intervenants pressentis pour intervenir
 - L'organisation pour l'exécution de la prestation
 - La prise en compte du mode de fonctionnement de l'école

b. Réception des plis

Les pièces constitutives sont à transmettre par la PLACE uniquement : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au Mercredi 8/07/2026 à 23h59.

Les offres qui parviendront après la date et heure limites, ne seront pas acceptées.

c. Critères de sélection

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

<i>Critères d'attribution</i>	<i>Pondération</i>
Le prix des prestations	50,00%
La valeur technique des prestations : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Moyens sur 20 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ressources humaines avec compétences techniques et spécialisation ○ matériel ✓ Organisation de la prestation sur 20 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Proximité géographique ○ Technicien référent affecté aux missions de niveau 2 et 3 avec calendrier de présence sur site d'un jour par semaine (défini à chaque rentrée, hors vacances universitaires) ○ Service de hotline avec techniciens de maintenance niveau 1 répondant aux demandes d'intervention, d'assistance et de maintenance ✓ Suivi sur 10 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comité de pilotage suivant fréquence à déterminer ○ Portail du prestataire pour le suivi des interventions de maintenance et de délégation 	50,00%

d. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

e. Négociation

Le pouvoir adjudicateur procédera éventuellement à une négociation avec l'ensemble des candidats. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87036 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elle prendra la forme d'échanges écrits avec les candidats et le pouvoir adjudicateur. Les soumissionnaires devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

4. Identification du pouvoir adjudicateur

- **Direction / Service :**
 - E.N.S.A.D de Limoges
- **Nom, prénom, qualité du signataire du marché :**
 - Françoise Seince, directrice
- **Adresse, téléphone, courriel, télécopieur :**
 - 19 avenue Martin Luther king – 87000 Limoges. 05 55 43 14 00
- **Contact pour obtenir des informations :**
 - Sébastien Bienaimé : Sebastien.bienaime@ensad-limoges.fr
- **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :**
 - Stanislava Bossoutrot – 9 avenue Martin Luther king – 87000 Limoges. 05 55 43 14 00
 - stanislava.bossoutrot@ensad-limoges.fr
- **Imputation budgétaire :**
 - 6152 : maintenance du système informatique
- **Service et adresse pour l'envoi des factures :**
 - **Chorus Pro**, le système de facturation électronique aux services de l'État, des collectivités et des entreprises (*obligatoire depuis le 01/01/2020*)



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87036 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° SIRET :

Coordonnées bancaires (+ joindre un RIB) :



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87036 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

a. Si groupement d'entreprises

Nature du groupement :

Cotraitant n°1 (mandataire) : Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° SIRET :

Coordonnées bancaires (+ joindre un RIB) :

Cotraitant n°2 : Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° SIRET :

Coordonnées bancaires (+ joindre un RIB) :

Cotraitant n°3 : Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

N° SIRET :

Coordonnées bancaires (+ joindre un RIB) :



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87036 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

b. Le candidat soumissionne pour

le candidat coche la mention et complète les lots.

N° du ou des lot(s) :

Tous les lots

Le marché est non alloti.

6. Clauses administratives

a. Procédure du marché

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles Article L2120-1, L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique (Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 – art.). Les variantes sont autorisées.

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises.

Conformément aux dispositions des articles R2142-1 à R2142-27 du code de la commande publique (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 - art.), si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Le marché est conclu à bon de commande un montant maximum de 90 000 € HT

Le présent marché est un marché :

- Forfaitaire à prix global
- A bons de commande
 - Avec un minimum de [REDACTED] € HT (celui du montant de la maintenance annuelle)
 - Avec un maximum de 90 000 € HT

b. Durée

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an ferme à compter de sa date de notification. La notification valant début d'exécution des prestations en fonction du calendrier retenu en concertation avec le prestataire. Le marché pourra être reconduit 2 fois un an soit un maximum de 3 ans.

c. Lieu d'exécution

E.N.S.A.D. de Limoges – 19 avenue Martin Luther King – 87000 Limoges

d. Prix

- à PRIX UNITAIRE basés sur le bordereau de prix joint au présent document (BPU)
- à PRIX FORFAITAIRE résultant de la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) figurant en paragraphe G pour un montant de :
- à BONS DE COMMANDE :
- Avec un minimum de ----- € HT (celui du montant de la maintenance annuelle)
 - Avec un maximum de 90 000 € HT

Montant de la maintenance annuelle (recopier le montant indiqué au paragraphe F-12)	
Total H.T (en chiffres) :	
Total H.T (en lettres) :	
TVA au taux de : %	
Total T.T.C (en chiffres) :	
Total T.T.C (en lettres) :	

e. Forme des prix

Les prix sont fermes et définitifs pour toute la durée d'exécution du marché.

f. Avances

Une avance est accordée au titulaire du marché public lorsque le montant initial du marché public ou de la tranche affermée est supérieur à 50 000 euros HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois (Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020). Le titulaire peut refuser le versement de cette avance.

g. Pénalités

Si les prestations décrites dans le présent document ne sont pas respectées, le titulaire encourt des pénalités de 100 € par heures de retard, ceci en dérogation des modalités définies à l'article 14 du cahier des clauses administratives générales prestations intellectuelles.

h. Assurances

Le titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution du présent marché, et pour la durée de celui-ci, qu'il a souscrit une (des) police(s) d'assurance couvrant sa responsabilité, ainsi que celle de ses commettants ou préposés, à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé, la souscription de garanties complémentaires s'il lui apparaissait que les risques couverts par la (les) police(s) sont insuffisant(s).

i. Résiliation

Les clauses mentionnées du CCAG TIC sont entièrement applicables au marché.

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci. La résiliation peut être prononcée si les garanties complémentaires exigées au titre des capacités ou des assurances ne sont pas honorées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation, telle que décrite dans ce document, n'a pas donné lieu à satisfaction.



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87036 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

j. Règlement des litiges

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Limoges (87), territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

k. Règlement des prestations

Les factures dématérialisées sont exclusivement transmises à l'école sur la plateforme CHORUS.

La facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le détail de la facturation
- Les numéros et date de notification du marché
- Les références et la date du bon de commande
- Les nom et adresse du créancier
- Le numéro de compte bancaire (joindre un RIB)
- Le prix total HT et le prix total TTC

l. Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours.

7. Clauses techniques et financières

Définition du besoin, des quantités, des volumes, des prestations attendues, des prérequis exigés et descriptif technique :

a. Bâtiments concernés

Ecole nationale supérieure d'art et de design de Limoges (ENSAD) (bâtiment principal et ses deux chalets) – Campus de Vanteaux - 19 avenue Martin Luther King - 87000 Limoges

Personne en charge du suivi du marché : Sébastien Bienaimé : sebastien.bienaime@ensad-limoges.fr

b. Calendrier prévisionnel

Désignation	Date (au plus tard)
Publication du marché sur la PLACE	Vendredi 19/06/2026
Date limite de remise des offres	Mercredi 8/07/2026 à 23h59
Commission d'appel d'offre	Jeudi 9/07/2026
Transmission de la commande au contrôle budgétaire pour visa	Lundi 20/07/26
Information des candidats non retenus (11 jours)	Mardi 08/09/26
Notification du marché au titulaire et OS de démarrage	Mardi 08/09/26

c. Etat et visite des lieux

Les entreprises devront obligatoirement visiter les lieux et procéder à toutes les investigations nécessaires pour l'établissement de leur offre. Les entreprises sont donc réputées avoir connaissance de toutes les conditions pouvant, en quelque manière que ce soit, avoir une influence sur l'exécution, les délais ainsi que sur les quantités et les prix des prestations à réaliser :

- Les bâtiments et leurs natures
- L'emplacement et les caractéristiques des éléments situés dans chaque bâtiment et secteur
- Les contraintes liées aux activités
- Les contraintes liées à des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité publique (plan VIGIPIRATE par exemple)

Pour tout rendez-vous, contacter Sébastien Bienaimé : Sebastien.bienaime@ensad-limoges.fr

d. Mode opératoire d'exécution des prestations

A l'appui de son offre, chaque titulaire devra joindre une note détaillée mentionnant les moyens mis en œuvre tant en matériel qu'en personnel, afin d'apprécier le mode d'intervention envisagé par l'entreprise sur le site et l'efficacité des moyens humains et matériels proposés.

e. Evacuation des déchets

L'ENSA procède au tri sélectif de ses déchets.

Le titulaire prévoira une organisation adaptée pour assurer le tri sélectif des déchets.

f. Organisation de la prestation

Les prestations seront réalisées les jours ouvrables :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 19h30
- Le vendredi de 8h00 à 18h30

Une réunion hebdomadaire aura lieu en présence d'un responsable de l'ENSAD afin de faire le point entre les obligations contractuelles et la réalisation de la prestation.

g. Protection des ouvrages

Le bâtiment est labellisé « Architecture contemporaine remarquable ». Les matériaux qui sont mis en œuvre pour la construction du bâtiment ainsi que le mobilier ne doivent pas être dégradés ou dénaturés par l'intervention du titulaire.

L'entreprise devra la protection, en cas de nécessité, des ouvrages existants. En cas de détérioration, le coût de réparation des ouvrages endommagés ou détruits sera directement déduit des factures mensuelles.

h. Hygiène – Sécurité – Normes sanitaires

L'entreprise est contractuellement tenue de prendre toutes les dispositions qui s'imposent concernant l'intégration de la sécurité, l'hygiène et le respect des règles et normes sanitaires.

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes européennes homologuées. Le titulaire devra fournir les produits qui respectent, au jour de leur livraison, les normes européennes et la réglementation existantes en termes de qualité, de sécurité d'hygiène et autre qui s'appliquent à ce type de produit.

Chaque produit devra être fourni avec ses fiches techniques et de sécurité, conformément à l'article R 231-53 du Code du Travail.

Toute fourniture, article, produit, objet du marché devra être conforme aux derniers règlements, lois et décrets en vigueur.

i. Documents d'exécution

Le prestataire devra mettre en place un outil de suivi des prestations pour évaluer la qualité du travail effectué et constituer un historique des interventions.

j. Echafaudage – Matériel de levage

L'entreprise prévoira tous les moyens d'échafaudage et de levage qu'elle jugera nécessaire pour la bonne exécution du présent marché en respectant les règles et normes de sécurité. L'utilisation de ces matériels se fera sous la responsabilité de l'entreprise.



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87036 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

k. Dispositions spécifiques

i. Etablissement de l'offre

L'entreprise est tenue de vérifier soigneusement toutes les pièces écrites et d'en signaler les erreurs éventuelles ou les manques de concordance au Maître d'Ouvrage, après avoir pris connaissance des lieux et du présent document.

En cas d'incertitude, l'entreprise doit demander auprès du Maître d'ouvrage tous les renseignements et précisions nécessaires.

L'entreprise est réputée pour l'exécution de la prestation, préalablement à la remise de son offre, avoir pris connaissance de la disposition des lieux, avoir reconnu toutes les difficultés éventuelles et prévu tous les moyens nécessaires.

ii. Limite des prestations

Le présent cadre du devis récapitulatif est l'indication générale des prestations à exécuter. Il reste entendu que le prix global de l'entreprise devra comprendre toutes les prestations qui auraient pu échapper au détail de la description mais qui en sont le complément indispensable pour une parfaite réalisation.

L'entreprise ne pourra en aucun cas, ultérieurement, faire état de problèmes visant à ne pas exécuter, dans les règles de l'art, les prestations nécessaires. De même, après acceptation de l'offre, elle ne pourra en aucun cas remettre en cause le prix global débattu et arrêté.

I. désignation des prestations

i. Prestations attendues

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'infogérance informatique comprenant :

- La délégation d'administration systèmes et réseaux
- La préparation et le maintien en condition opérationnelle des systèmes pédagogiques et administratifs
- L'assistance aux utilisateurs
- La maintenance préventive et corrective des équipements (hors pièces)
- L'assistance à la réalisation du budget informatique et la veille des évolutions des systèmes

ii. Périmètre technique

Le périmètre couvre l'ensemble du système d'information comprenant notamment :

- Serveurs physiques et virtualisés
- Solutions de stockage NAS et Cloud compatible S3
- Postes utilisateurs Windows et Apple
- Téléphonie IP
- Réseau LAN et Wifi
- Pare-feu et sécurité
- Portail captif
- Systèmes de vidéoprotection et alarme

iii. Description des prestations

Le prestataire assurera les prestations suivantes :

- Gestion de l'outil GLPI : inventaire du parc, gestion des tickets, référencement de l'ensemble des prestataires
- Management et suivi d'un apprenti en informatique (rôle de tuteur)
- Administration systèmes :
 - Environnement on premise : 1 hyperviseur avec 8 VM / LDAP et AD Connect, DNS, DHCP, Serveur de fichiers, RDP, serveurs applicatifs
 - Environnement cloud : M365 Azure SSO / SharePoint / Equipes Teams administratives et pédagogiques / une dizaine d'applications en SAAS
- Administration réseaux : actifs de commutation ARUBA (15 switches) et passifs avec 1 baie principale et 3 baies de périphérie (fibre optique et cuivre)
- Supervision, monitoring et exploitation du SI (GLPI, Zabbix, ...)
- Assistance aux utilisateurs, Niveau 1 et 2 (140 postes)
- Coordination des différents prestataires du système d'information

- Maintenance préventive et corrective des systèmes, des matériels et des applications
- Gestion des sauvegardes avec Veeam B&R sur NAS local et Cloud S3
- Administration et exploitation de la sécurité du système d'information : pare-feu Fortinet / antivirus Sentinel One
- Gestion de la couverture Wi-Fi ARUBA (31 Access Point)
- Gestion d'un portail captif UCOPIA
- Gestion du système de vidéo protection et de l'alarme AJAX, avec prise en charge du nettoyage des optiques 1 fois par an (10 caméras) et remplacement des piles des capteurs tous les 2 ans (60 périphériques), nacelle à la charge du prestataire
- Gestion de la téléphonie IP YEASTAR avec application PC et smartphone Linkus
- Préparation pédagogique à chaque rentrée scolaire : mise à jour de l'annuaire AD/M365 (création des nouveaux comptes étudiants avec affectation dans les classes)

iv. Modalités d'intervention

- Télémaintenance
- Intervention sur site
- Maintenance planifiée
- Astreinte (optionnelle)

v. Exclusions

Ne sont pas inclus dans le marché :

- Fourniture de pièces de rechange hors contrat de support constructeur en cours de validité
- Renouvellement matériel
- Projets hors périmètre

vi. Livrables

Le prestataire fournira :

- Rapports d'intervention
- Reporting mensuel
- Indicateurs SLA
- Documentation technique

m. Conditions d'intervention et disponibilité du service

		Prise en charge	résolution
Délais d'intervention maximum	Panne majeure - (Plus de 80% de non-fonctionnement)	4 heures	8 heures
	Panne grave - (Entre 20 et 80% de non-fonctionnement)	8 heures	24 heures
	Panne mineure - (20% de non-fonctionnement et panne de terminaux)	24 heures	48 heures
	Demande simple	24 heures	5 jours
Dépannage serveur	Prêt d'un serveur	8 heures	
Déplacement		Inclus	
Main d'œuvre		Inclus	
Pièces		Sur devis	

n. Offre tarifaire – cadre de réponse

Désignation	Nombre d'heure prévisionnel annuel (a)	Cout horaire d'intervention (b)	Prix € HT (a)x(b)	Prix € TTC
Maintenance matériels réseaux et télécoms (1)				
Maintenance matériels/logiciels informatiques (2)				
Maintenance alarme intrusion (3)				
Total Maintenance (1)+(2)+(3)		-		

	Main d'œuvre	déplacement
Intervention technique hors périmètre technique du contrat		

Concernant les demandes spécifiques, hors périmètre technique du contrat, l'entreprise recevra une demande de devis de la part de l'ENSA et elle établira ensuite une offre de prix.

Lorsque le devis sera validé, l'ENSA transmettra au titulaire un bon de commande spécifique.

8. Attestation sur l'honneur du candidat

Au stade de sa candidature, le candidat :

- **S'engage** à respecter les dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie, à nos torts exclusifs et frais et risques ou aux torts exclusifs et frais et risques des sociétés pour lesquelles nous intervenons, que nous ne tombons pas ou que lesdites sociétés ne tombent pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.
- **Déclare** sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du Code du travail.
- **Atteste sur l'honneur** ne pas avoir fait l'objet au cours des 5 (cinq) dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 à -5, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du travail.

Les capacités attestées sur l'honneur et la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au lauréat.

9. Signature du marché par l'entreprise

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus.

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, l'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise :

- Sur la plateforme au moment de la remise initiale de l'offre
- Sur la plateforme/sur dépôt papier après négociation
- Après mise au point en accord avec l'acheteur

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu et date de signature	Signatures

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J'accepte le versement de l'avance :

- OUI**
- NON**

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

10. Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée

Pour les lots : marché non alloti.

Nom, prénom et qualité du signataire
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Lieu et date de signature

11. Notification du marché au titulaire

- En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

Reçue à titre de notification copie du présent marché

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

- En cas d'envoi en lettre recommandée avec avis de réception :

Coller ci-après l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché.

12. Formulaire du candidat établi à l'étranger

Annexe ou tout document équivalent (ou formulaires DC1 et DC2) à joindre dans le dossier d'offre pour les candidats étrangers. *Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un État étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur les informations suivantes ou équivalent (exemple, NOTI 1) :*

IDENTITE

Raison sociale	
Forme juridique	
Dirigeant principal	
Adresse	

En cas d'assujettissement à la TVA : Numéro tva intracommunautaire attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts:

CONFORMITE

- Je certifie être à jour des mes obligations sociales (déclarations et paiements)
- Je certifie être à jour des mes obligations fiscales
- Je certifie avoir contracté les assurances permettant de garantir ma responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations

CAPACITES FINANCIERES ET EFFECTIFS

« Saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux, dont le pourcentage significatif pour cette consultation sur les trois dernières dernières exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices). »

	Chiffre d'affaires global (si la situation juridique le permet)	Pourcentage significatif pour ce marché (si la situation juridique le permet)
Exercice n		
Exercice n-1		
Exercice n-2		

Tranche d'effectifs (si la situation juridique le permet) :

Le formulaire est adapté pour que les sociétés créées depuis moins de trois ans n'aient pas à renseigner les trois dernières années. En cas de modifications en cours, des demandes de compléments pourront être faites par l'acheteur.

- Je déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus à l'article 43 du code des marchés publics/ ou article 8 de l'Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.
- Je déclare posséder les pouvoir d'engager la société, soit en tant que dirigeant, soit comme délégué du dirigeant : Nom :



École nationale supérieure
d'art et de design
19 av. Martin Luther King
87038 Limoges, France
+33 (0)5 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les documents attestant de son identité ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, les documents attestant la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (article D 8222-7-1°-b du code du travail), attestant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, l'immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article D 8222-7-2° du code du travail) ne seront demandés qu'au candidat retenu.

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

13. Documents et attestations à remettre tous les 6 mois par le titulaire établi à l'étranger

Le titulaire du marché qui est établi ou domicilié dans un État étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur tous les 6 mois les documents suivants :

1) Dans tous les cas :

- Un document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts. Si le cocontractant n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
- Un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale.

2) Lorsque l'immatriculation du cocontractant à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.
- Conformément à l'article D. 8222-8 du code du travail, ces documents et attestations sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française.

14. Certificat de visite obligatoire

Avant d'établir son offre, l'entreprise doit obligatoirement visiter les lieux et les installations existantes afin d'évaluer la nature et l'étendue des travaux, en apprécier les conditions et les contraintes d'exécution, vérifier les accès, lieux de stockage et les possibilités de branchements, ...

Chaque entreprise est tenue d'avoir une totale connaissance de l'ensemble du cahier des charges et de vérifier que les renseignements qui y sont portés sont exacts, suffisants et concordants.

En conséquence, les entreprises ne pourront prétendre à des suppléments de prix ou des prolongations de délais au motif de la méconnaissance des lieux.

Je soussigné (ENSAD)	
certifie que l'entreprise	
représentée par	
a procédé à une visite de l'ENSAD le : (date et heure)	
Date et signature (ENSAD)	

15. Liste des modifications

Date	modification